

LES FINISSANTS FRANCOPHONES EN ÉDUCATION DE L'ONTARIO: LA SITUATION DE L'EMPLOI

YVES HERRY *Université d'Ottawa*

CLAIRE MALTAIS *Université du Québec à Hull*

ANGELA HINTON *Université d'Ottawa*

RÉSUMÉ. Cet article présente les résultats d'une étude portant sur la situation de l'emploi chez les finissants francophones du programme de formation à l'enseignement de l'Université d'Ottawa. Les sujets étaient 184 étudiants qui ont obtenu un brevet d'enseignement de l'Ontario en 1995. Les résultats indiquent que 29 pour 100 d'entre eux ont obtenu un poste à temps plein dans l'enseignement; 8 pour 100, un poste à temps partiel; et 35 pour 100 font de la suppléance sur appel. La discussion commente les résultats et les analyse en fonction de l'offre et la demande d'enseignants au cours de la prochaine décennie.

ABSTRACT. THIS article presents the results of a study on the job situation for francophone graduates in teacher training at the University of Ottawa. The subjects for the study were 184 students who received the Ontario teacher's certificate in 1995. The results indicate that 29 percent of them found a full-time teaching position; 8 percent found a part-time position; and 35 percent do substitute teaching on call. The article goes over the results and analyzes them, looking at supply and demand for teachers over the next decade.

LES FINISSANTS FRANCOPHONES EN ÉDUCATION DE L'ONTARIO: LA SITUATION DE L'EMPLOI

Depuis quelques années, les chercheurs notent une diminution importante du taux d'embauche des finissants des facultés d'éducation ontariennes. Cette situation n'est pas sans inquiéter les intervenants du monde de l'éducation dont les facultés d'éducation qui voient les demandes d'admission diminuer de façon importante. Ce phénomène surprend, car les projections à court et moyen terme concernant la situation de l'emploi en éducation publiées au début des années 90 indiquaient une forte demande pour ce corps de métier au moins jusqu'en 2008 (Levesque, Poirier, & Brabant, 1991; Smith, 1989). Dans ce contexte, il est important de suivre l'évolution du taux d'embauche des finissants afin de vérifier la justesse des projections, de les rajuster au besoin et de maintenir un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Puisque les données les plus récentes sur les taux d'embauche des finissants en éducation visaient l'année 1994 (ministère de l'Éducation et de la Formation, 1995), cet article s'intéresse à la situation de l'emploi des finissants francophones de l'année 1995 de l'Université d'Ottawa. Ces personnes ont été contactées pendant l'année universitaire 1995-1996 afin de connaître leur statut d'emploi. Avant de présenter et de discuter les résultats de l'étude, la prochaine section trace un portrait de la situation de l'emploi en éducation au cours des trois dernières décennies. Ces informations seront utiles lors de la discussion des résultats qui analysera l'impact de ces données sur l'offre et la demande des années futures.

L'évolution de l'emploi en éducation

Au cours des trente dernières années, les institutions responsables de la formation des enseignants ont tenté de contrôler le nombre de finissants en fonction de la demande provinciale d'enseignants à court, moyen et long terme. Cette demande était tributaire de trois grands facteurs, soit le nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques de l'Ontario, le ratio maître-élèves et le nombre de départs, principalement les retraites. Ainsi, le nombre de finissants a grandement fluctué au cours des trois dernières décennies.

Les années 60 ont connu une forte augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles de l'Ontario passant de quelque 1 500 000 élèves au début des années 60 à plus de 2 000 000 à la fin de cette décennie. Pour répondre à la demande d'enseignants, le nombre de diplômés a augmenté de façon importante pendant ces années pour atteindre un sommet en 1969 et en 1970 avec 14 000 nouveaux enseignants par année. Le nombre d'enseignantes et d'enseignants a presque doublé au cours des années 60 passant de quelque 50 000 en 1960 à 90 000 en 1970 (Smith & McIntire, 1997).

Les années 70 ont connu une diminution importante du nombre de diplômés des facultés d'éducation qui passait de 14 000 en 1970 à 3 700 en 1980. Pendant ces années, la situation de l'emploi en éducation ne constituait pas une préoccupation du milieu, car la plupart des diplômés trouvaient des postes dans l'enseignement. Cependant, le début des années 80, frappé par une crise économique, a marqué le début d'une baisse importante du taux d'embauche des diplômés des facultés d'éducation qui a atteint un creux à 38 pour cent en 1983 (Atkinson & Sussman, 1986). Cette baisse a préoccupé le milieu et a marqué le début de la recherche sur l'offre et la demande en enseignement.

Il faut aussi noter qu'à partir de 1970, le nombre d'élèves fréquentant les écoles de l'Ontario a commencé à diminuer. Cette diminution s'est poursuivie jusqu'en 1985 où elle a atteint un creux de 1 750 000 élèves. Pendant, cette période, le nombre d'enseignants est demeuré constant à 90 000 (Smith & McIntire, 1997). Le maintien du nombre d'enseignants pendant ces années, malgré une baisse constante du nombre d'élèves, a permis de diminuer le ratio maître-élèves qui est passé de 25 à 23. En 1985 et 1986 le taux d'embauche des finissants se situait à 50 pour cent (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1987), en hausse par rapport au début des années 80.

À partir de 1985, le nombre d'élèves a recommencé à augmenter entraînant dans son sillage une augmentation significative entre 1985 et 1990 du nombre d'enseignants qui passait de 89 000 à 118 000 (avec une hausse plus marquée au secondaire qu'à l'élémentaire). Cette augmentation a eu un effet sur le taux d'embauche des diplômés des facultés d'éducation qui a grimpé à 70 pour 100 en 1988 (Smith, 1989), puis à 80 pour 100 en 1989, pour plafonner à 85 pour 100 en 1990 (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1991). Toutefois, le ratio maître-élèves continuait à diminuer, passant de 23 à 18.

Pendant ces années (1980-1990), les facultés d'éducation ont maintenu à 3 700 le nombre de diplômés. Toutefois, les résultats d'études sur l'offre et la demande dans le domaine de l'enseignement (Levesque, Poirier & Brabant, 1991; Smith, 1989) indiquaient que la croissance du taux d'embauche se poursuivrait jusqu'au début du vingt et unième siècle. Les chercheurs craignaient même une pénurie d'enseignants (Alberta Education, 1989; Darling-Hammond, 1984; Pajkowski, 1984; Smith, 1989). Les informations colligées entre 1985 et 1990 sur 3 indicateurs soulignaient que le nombre d'élèves continuerait à augmenter, que le ratio maître-élèves continuerait à diminuer et que le nombre de retraites augmenterait, puisque la forte vague d'enseignants engagés dans les années 60 atteindraient bientôt le facteur 90 leur permettant d'accéder à la retraite. L'analyse de ces indicateurs convergeait vers le maintien du plein emploi des diplômés en éducation au moins jusqu'en 2008. Confrontées à une pénurie potentielle d'enseignants, les facultés d'éducation, en accord avec le ministère de l'Éducation et de la Formation, ont augmenté le nombre de finissants, le faisant passer de 4000 en 1985 à 5700 en 1990, soit une hausse de près de 60 pour cent (Smith & McIntyre, 1997). Ce niveau se maintient depuis.

Cependant, au début des années 90, l'économie canadienne a connu une forte récession. Le déficit annuel de l'Ontario a crû à plus de dix

milliards de dollars, ce qui a entraîné des compressions budgétaires importantes qui n'ont pas été sans conséquence pour l'éducation. À partir de 1990, le nombre d'enseignants a légèrement diminué et le ratio maître-élèves a augmenté de façon constante de 17,7 en 1990 à 19,2 en 1995. Au cours de ces années, les conseils scolaires ont réduit au minimum le remplacement des enseignants qui prenaient leur retraite et ont diminué à près de 35 pour cent le personnel enseignant affecté à l'administration et aux services pédagogiques. Leur nombre est passé de 5200 en 1990 à 3400 en 1995. Ces personnes ont soit pris leur retraite sans être remplacées ou sont retournées à l'enseignement. Ces facteurs ont contribué à une diminution marquée du taux d'embauche des diplômés qui n'a cessé de diminuer au fil des ans: 71 pour 100 en 1991 (Smith, Herry, Levesque, & Marshall, 1993), 44 pour 100 en 1992 (Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, 1995), de 30 pour 100 en 1993 (Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, 1995) et de 23 pour 100 en 1994 (Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, 1995).

Cet article poursuit l'étude du taux d'embauche des finissants en éducation en présentant la situation de l'emploi des étudiants inscrits au programme de formation à l'enseignement de l'Université d'Ottawa (campus d'Ottawa) et qui ont obtenu leur brevet d'enseignement en 1995. Il présente le taux d'embauche et identifie certaines variables qui pourraient être liées à l'obtention d'un emploi. Il s'intéresse également aux activités des finissants qui n'ont pas obtenu un emploi en éducation. Finalement, l'article commente ces résultats à la lumière des études ontariennes sur l'offre et la demande en éducation.

MÉTHODE

Les répondantes et les répondants

L'étude visait les 242 finissantes et finissants de l'année 1995 qui ont obtenu un brevet d'enseignement de l'Ontario après avoir suivi le programme de formation à l'enseignement en français sur le campus d'Ottawa de l'Université d'Ottawa.

Lors de leur formation, ces étudiants devaient se spécialiser dans l'enseignement à un des trois niveaux suivants (niveaux de formation): primaire-moyen (maternelle à 6^e année), moyen-intermédiaire (4^e année à 10^e année) et intermédiaire-supérieur (7^e année à 12^e année et Cours Préuniversitaires de l'Ontario). Les étudiants des niveaux moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur devaient également se spécialiser

respectivement dans une et deux didactiques (domaines de spécialisation). La répartition des finissants au sein des niveaux de formation se lit comme suit: 52 pour 100 au cycle primaire-moyen, 20 pour 100 au cycle moyen-intermédiaire et 28 pour 100 au cycle intermédiaire-supérieur.

Un sondage téléphonique mené entre novembre 1995 et février 1996 a permis de rejoindre 184 finissants (75 pour cent de femmes), soit un taux de réponse de 76 pour 100. Cinquante-sept pour 100 des répondants provenaient du primaire-moyen, 21 pour 100 du moyen-intermédiaire et 22 pour 100 de l'intermédiaire-supérieur. La proportion homme-femme correspond à celle de la population visée. Cependant, le pourcentage de finissants du primaire-moyen contactés est légèrement supérieur à celui de la population visée (53%), alors que celui des finissants de l'intermédiaire-supérieur est légèrement inférieur à celui de la population visée (27%).

Seize pour cent des personnes contactées ont un ou plusieurs enfants (un=8%, deux=5% et trois=3%) et 37 pour 100 sont mariées ou vivent en union de fait. Vingt-cinq finissants ont indiqué appartenir à une minorité raciale. De ce nombre, 17 ont répondu au questionnaire, soit 68 pour 100 d'entre eux.

Le questionnaire et le déroulement de la cueillette des données

L'étude a nécessité l'utilisation d'un questionnaire. Il reprenait des questions utilisées par Herry, Levesque, Marshall, & Smith (1995) pour évaluer la situation de l'emploi des finissants de 1991 au cours des années scolaires 1991-1992 et 1992-1993. Le nouveau questionnaire incluait 10 questions principales. La première demandait au répondant s'il avait signé un contrat d'enseignement avec un conseil scolaire. Le cas échéant, la personne répondait à une série de questions reliées à son emploi comme le type d'école (française, immersion, programme cadre French ou une école anglaise), le type de conseil scolaire (catholique ou public) et le lieu de l'emploi. Une autre question identifiait le niveau de formation reçue (primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur) et vérifiait si la personne enseignait à ce niveau. De plus, une question vérifiait auprès des étudiants engagés pour enseigner aux cycles intermédiaire et supérieur s'ils donnaient des cours dans leur didactique. Le questionnaire demandait aussi aux finissants qui n'avaient pas signé de contrat de préciser leur occupation actuelle. Finalement, le questionnaire se terminait par une série de questions sur le sexe, le statut marital et le nombre d'enfants du répondant.

L'équipe de recherche a contacté par téléphone les finissants en utilisant les listes publiques des annuaires étudiants. Après avoir expliqué aux personnes contactées la nature du questionnaire, nous précisions que leur participation à cette étude était volontaire et que leurs réponses demeureraient confidentielles.

Les résultats

Cette section présente le taux d'embauche des finissants de 1995. Elle s'intéresse également aux occupations des finissants qui n'ont pas signé de contrat avec un conseil scolaire. Finalement, elle inclut une analyse de certaines variables qui pourraient être liées à l'obtention d'un emploi.

La situation de l'emploi

Les résultats indiquent que 37,5 pour 100 (n=69) des finissants ont signé un contrat avec un conseil scolaire à la fin de leurs études. La majorité des contrats sont à temps plein (n=54, 78%), alors que les autres (n=15, 22%) sont à temps partiel. Les deux tiers des contrats à temps partiel ont une durée supérieure à 50 pour 100.

Le brevet d'enseignement décerné aux finissants des programmes de formation à l'enseignement en français leur permet d'enseigner au sein des écoles françaises de l'Ontario. Toutefois, les étudiants peuvent, en suivant des cours post-brevet, se qualifier pour enseigner dans les écoles anglaises. Ils peuvent alors œuvrer au sein du programme régulier anglais, du programme d'immersion française ou du programme *French Core* (cours de français obligatoires pour les élèves des écoles anglaises). Selon les données de cette étude, 69 pour 100 des finissants ayant obtenu un poste dans l'enseignement travaillent dans les écoles françaises; 17 pour 100 enseignent en immersion; 9 pour 100 enseignent le *French Core*; et 5 pour cent enseignent au sein du programme anglais régulier.

L'Ontario compte deux types de systèmes scolaires financés par la province. Le premier regroupe les écoles séparées confessionnelles et le second regroupe les écoles publiques laïques. La majorité des finissants (6 %) ayant obtenu un contrat à temps plein ou à temps partiel enseignent dans les écoles séparées catholiques. Trente-trois pour 100 enseignent dans les écoles publiques et 6 pour 100 dans des institutions privées.

La relation entre l'obtention d'un emploi et le choix du niveau de formation par les candidats (primaire-moyen, moyen-intermédiaire, intermédiaire-supérieur) a également fait l'objet d'une analyse. Elle souligne que les finissants du niveau intermédiaire-supérieur ont plus de chance d'obtenir un emploi que ceux des deux autres niveaux. Les

pourcentages d'embauche se lisent comme suit: 30 pour 100 pour les finissants du primaire-moyen, 40 pour 100 pour ceux du moyen-intermédiaire; et 60 pour 100 pour ceux de l'intermédiaire-supérieur. Une analyse résiduelle des résultats confirme qu'une proportion significativement plus grande de finissants de l'intermédiaire-supérieur obtiennent un contrat que ceux du primaire-moyen. Les résultats indiquent aussi 85 pour 100 des finissants qui ont signé un contrat enseignaient au niveau pour lequel ils ont été formés.

La majorité des finissants enseignent en Ontario. Seulement 3 pour 100 d'entre eux enseignent dans une autre province ou dans un autre pays. Les francophones de l'Ontario sont présents sur l'ensemble du territoire de la province. Le campus d'Ottawa de la Faculté d'éducation continue à alimenter principalement la région de l'est de la province (le triangle Pembroke-Kingston-Hawkesbury). Soixante-et-un pour 100 des finissants qui ont signé un contrat enseignent dans cette région. Vingt-deux pour 100 enseignent dans la région du centre de la province (un rayon de 200 km autour de Toronto) et 14 pour 100 dans la région du sud-ouest (région de Windsor-Sarnia). Finalement, 4 pour 100 d'entre eux enseignent dans le nord de l'Ontario.

Les finissantes et les finissants qui n'ont pas signé de contrat

Parmi les 115 finissants rejoints qui n'ont pas signé de contrat, 65 (57%) font de la suppléance, 20 (17%) ont un emploi en éducation autre que l'enseignement aux élèves, 18 (16%) occupent un emploi autre qu'en éducation, 7 (6%) ont poursuivi leurs études et 5 (4%) n'ont pas d'occupation précise. Les 65 finissants qui ont fait de la suppléance ont indiqué avoir travaillé en moyenne 47 jours entre le 15 mai 1995 et le 1er novembre 1995. Ce nombre équivaut à une moyenne de 3,9 jours par semaine.

Les variables liées à l'emploi après l'obtention du diplôme

Les données sur la situation de l'emploi ont été mises en relation avec certaines informations contenues dans les réponses des finissants. Parmi les variables étudiées qui étaient liées aux caractéristiques personnelles des finissants, ni le sexe ($\chi^2 = 1,6$, ns) ni le statut marital ($\chi^2 = .02$, ns) n'influencent le statut d'emploi des finissants. Les hommes et les femmes de même que les personnes mariées et les célibataires ont autant de chance d'obtenir un emploi. Cette constatation s'applique autant aux contrats à temps plein qu'aux contrats à temps partiel pour les hommes et les femmes ($\chi^2 = .57$, ns). De plus, le fait d'avoir des enfants n'est pas en relation avec l'obtention d'un emploi ($\chi^2 = 1,14$, ns).

Dix pour 100 des répondants ont indiqué appartenir à une minorité visible. Leur taux d'embauche est semblable à celui des personnes qui ont indiqué ne pas faire partie d'une minorité visible ($\chi^2 = 0,52$, ns).

Tel que mentionné précédemment, le niveau de formation (primaire-moyen, moyen intermédiaire ou intermédiaire-supérieur) influence significativement le taux d'embauche ($\chi^2 = 12,5$, $p < .01$). Les finissants du niveau intermédiaire-supérieur ont une plus grande chance d'obtenir un emploi (60% contre 40% pour les autres niveaux).

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Cet article a présenté les résultats d'une étude portant sur la situation de l'emploi de 184 des 242 diplômés de la formation à l'enseignement de l'Université d'Ottawa qui ont obtenu un brevet d'enseignement de l'Ontario en 1995. Dans un premier temps, la discussion des résultats résume les données recueillies et les commente à la lumière des résultats d'une étude semblable menée auprès des finissants francophones de 1991 (Herry, Levesque, Marshall, & Smith, 1995). Cette étude constitue un bon point de comparaison pour suivre l'évolution de la situation de l'emploi, car d'une part, elle a été menée à un moment où le taux d'embauche était élevé et d'autre part, elle constitue l'étude la plus récente menée auprès d'une population francophone, les autres études visant des populations anglophones. Dans un deuxième temps, la discussion portera sur les perspectives d'emploi en éducation au cours de la prochaine décennie.

Les résultats de la présente étude soulignent que 37,5 pour 100 des finissants ont signé un contrat avec un conseil scolaire à la fin de leurs études (29,5 % à temps plein et 8 % à temps partiel). Le nombre de contrats à temps plein représente une hausse par rapport à l'année précédente (1994), alors que leur nombre se situait à 23 pour 100 (Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, 1995). Cependant, il est un peu tôt pour conclure à la reprise de la croissance du taux d'embauche, car cela pourrait aussi indiquer une stabilisation du taux à 30 pour 100, niveau auquel il se situait en 1993 (Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, 1995).

Malgré le faible taux d'embauche, il est intéressant de noter que parmi les 115 finissants rejoints qui n'ont pas signé de contrat, 85 (74%) travaillent dans le domaine de l'éducation. La plupart d'entre eux font de la suppléance ($n=65$), en moyenne 4 jours par semaine, ou ont un emploi en éducation autre que l'enseignement aux élèves ($n=20$). En

tout, 154 (84 %) finissants travaillent dans leur domaine de formation, l'éducation. Il semble donc que la plupart des finissants persévèrent dans le domaine de l'éducation, démontrant ainsi une certaine conviction au niveau de leur choix de carrière.

Il faut rappeler qu'en 1991 (Herry, Levesque, Marshall, & Smith, 1995), 72 pour 100 des finissants avaient obtenu un contrat à temps plein, 11 pour 100 un contrat à temps partiel et 17 pour 100 faisaient de la suppléance. À défaut de contrats, les finissants de 1995 se sont rabattus sur la suppléance. Ils sont deux fois plus nombreux qu'en 1991 à effectuer ce travail. De plus, on note l'émergence d'emplois en éducation autres que ceux générés par le système scolaire public ou privé. En effet, un finissant sur sept occupe un emploi en éducation autre que l'enseignement aux élèves. Ces personnes ont généralement des postes de conseillers pédagogiques dans des compagnies privées comme des instituts de langue, des fabricants de jouets, des maisons de production de didacticiels, des chaînes de télévision éducative ou des compagnies qui offrent à leurs employés des programmes de formation en entreprise. Cette situation était quasi inexistante en 1991.

La répartition des emplois au sein des types d'écoles (écoles française, écoles anglaise: programme régulier, immersion et *French core*) est semblable à celle de 1991. Toutefois, le taux d'embauche des conseils scolaires séparés accuse une diminution de 5 pour 100 par rapport à 1991, au profit d'une augmentation de 4 pour 100 de l'embauche par des écoles privées.

Le niveau de formation des finissants (primaire-moyen, moyen-intermédiaire, intermédiaire-supérieur) influence grandement l'obtention d'un contrat en éducation, car 30 pour 100 des finissants du primaire-moyen ont obtenu un contrat d'enseignement contre 40 pour 100 pour ceux du moyen-intermédiaire et 60 pour 100 pour ceux de l'intermédiaire-supérieur. En 1991, le taux d'embauche pour ces trois groupes était le même et se situait à 83 pour 100. L'écart noté en 1995 entre les taux d'embauche des finissants du primaire-moyen et de l'intermédiaire-supérieur est surprenant puisque le nombre d'enseignants est demeuré relativement stable depuis le début des années 90 tant au primaire qu'au secondaire et que le nombre d'élèves augmente plus rapidement à l'élémentaire qu'au secondaire (Smith & McIntire, 1997). Un taux de départ plus élevé chez les enseignants du secondaire ou un ratio maître-élèves à la hausse à l'élémentaire pourrai expliquer cette situation, mais nous ne disposons pas de données relatives à cette variable pour les écoles françaises.

La diminution du nombre de contrats signés par les finissants a eu un impact sur le respect par les employeurs du niveau de formation des finissants. En 1991, 71 pour 100 des finissants qui ont signé un contrat enseignaient au niveau pour lequel ils avaient été formés (primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur). En 1995-1996, ce pourcentage augmente à 85 pour 100. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que le nombre de postes offerts en 1995 par les conseils scolaires était très inférieur à celui de 1991 pour un nombre équivalent de finissants. Cette situation leur a permis d'embaucher des candidats répondant mieux aux exigences des postes offerts. Il n'en demeure pas moins que 15 pour 100 des finissants engagés en 1995 n'enseignent pas à leur niveau de formation. Ce nombre peut paraître élevé compte tenu du nombre de candidats disponibles (71 pour 100 des finissants n'ont pas de contrat à temps plein).

Malgré le nombre restreint d'emplois en Ontario, très peu de finissants enseignent en dehors de l'Ontario (3% d'entre eux) et cette proportion est la même qu'en 1991. Cela peut s'expliquer soit par le fait que la situation de l'emploi dans les autres provinces et à l'étranger est la même qu'en Ontario, ou que le manque d'emploi ne rend pas les finissants francophones plus mobiles (Levesque & Herry, 1992).

L'analyse de la situation de l'emploi en fonction des caractéristiques personnelles des finissants souligne que ni le sexe, ni le statut marital, ni l'appartenance à une minorité raciale, ni le fait d'avoir des enfants n'influencent le statut d'emploi des finissants. Toutefois, l'étude de 1991 (Herry, Levesque, Marshall, & Smith, 1995) révélait que les personnes qui avaient des enfants étaient moins nombreuses à signer des contrats d'enseignement. Cette situation ne prévaut donc plus en 1995, ce qui pourrait s'expliquer par un changement des politiques d'embauche des conseils scolaires ou par la précarité de l'emploi qui encourage les finissants qui ont des enfants à signer un contrat d'enseignement.

Devant les faibles taux d'embauche des finissants, il est permis de se demander s'il est utile de continuer à former autant d'enseignants. En effet, depuis le début des années 1990, le taux d'embauche stagne autour des 30 pour 100 et la majorité des finissants sont confinés à la suppléance. Chaque année, le nombre de finissants en éducation sans emploi vient grossir le bassin d'enseignants disponibles. De plus, les budgets consacrés à l'éducation sont victimes de compressions importantes dans le cadre de la lutte au déficit. En 1996, le gouvernement ontarien a réduit le budget de l'éducation de 800 millions de dollars dont 400 millions aux

paliers élémentaire et secondaire. Pour absorber une partie de ces coupures, les conseils scolaires seront tentés, voire forcés, de continuer d'augmenter le ratio maître-élèves, tendance amorcée en 1991. Cette stratégie permettra d'absorber en partie la croissance constante du nombre d'élèves tant au secondaire qu'à l'élémentaire qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2004 (Smith & McIntire, 1997).

Cette augmentation du ratio maître-élèves pourrait cependant créer un surplus d'enseignants dans le système d'enseignement. Pour résorber ce surplus potentiel, le gouvernement encourage le départ des enseignants d'expérience en tentant d'abaisser à 85 le facteur 90 (âge + nombre d'années d'enseignement = 90) qui permet aux enseignants de prendre leur retraite. Ces départs anticipés permettront aux conseils scolaires de ne pas remplacer ces enseignants au profit d'une augmentation du ratio maître-élèves. Toutefois, cette offre peut entraîner un trop grand nombre de départs. Les enseignants qui devront alors être remplacés représenteront tout de même des économies pour les conseils scolaires puisqu'il existe un grand écart entre le salaire d'un enseignant d'expérience et celui d'un nouvel enseignant.

Le nombre de retraites et de départs (changement de carrière, maladie, décès, etc.) au sein du personnel enseignant constitue la variable-clé à contrôler dans ces équations. Combien d'enseignants quitteront l'enseignement au cours des prochaines années et le bassin actuel d'enseignants potentiels permettra-t-il de répondre à la demande d'enseignants qualifiés? Pour répondre à ces questions, il faut se rappeler que pendant les années 1965-1970, les conseils scolaires ontariens ont engagé quelque 40 000 nouveaux enseignants. Ces personnes devraient donc atteindre le facteur 90 à partir de la fin des années 90.

Dans une étude sur l'offre et la demande en enseignement au cours de la prochaine décennie, Smith et McIntire (1997) prévoient un nombre annuel moyen de départs (dont environ la moitié sous forme de retraite) de 13 000 enseignants entre 1996 et 2004. À partir de cette donnée, ils ont établi des projections sur l'offre et la demande en tenant compte du nombre annuel de finissants en éducation, du nombre d'enseignants prêts au marché du travail, de la progression du ratio maître-élèves, des compressions budgétaires potentielles et de la réforme de l'éducation qui supprimerait la 13^e année et qui rendrait le jardin à demi-temps.

L'étude propose deux scénarios basés principalement sur une fluctuation potentielle du ratio maître-élèves et du nombre d'élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Le premier scénario prévoit en 1996 un surplus

d'enseignants de 19 pour 100 par rapport à la demande. Ce pourcentage diminuera de façon constante jusqu'en l'an 2000, année où il atteindra l'équilibre entre l'offre et la demande. En 2004, ce scénario prévoit une pénurie d'enseignants de l'ordre de 3 pour 100 par rapport à la demande d'enseignants.

Le second scénario, beaucoup plus conservateur, prévoit en 1996 un surplus d'enseignants de 19 pour 100 par rapport à la demande. Ce pourcentage diminuera de façon constante jusqu'en l'an 2001 pour atteindre 12 pour 100. Il remontera à 21 pour 100 en 2002 pour redescendre de façon drastique à 1 pour 100 en 2004. Les données du ministère de l'Éducation et de la Formation (1995) sur l'offre et la demande en éducation correspondent à celles de ce deuxième scénario. Cependant, les projections du ministère s'arrêtent en 2002.

Les projections de Smith et McIntire (1997) et du ministère de l'Éducation et de la Formation (1995) n'établissent pas de distinction entre les écoles françaises et les écoles anglaises. Il n'existe donc pas d'étude récente sur l'offre et la demande en éducation française en Ontario. Cependant, à la suite de discussions avec Smith et McIntire, il semble que les départs se feront dans une même proportion dans les écoles françaises que dans les écoles anglaises, mais qu'ils seront étalés sur une période moins longue. Selon eux, la demande d'enseignants francophones risque d'être concentrée sur un plus petit nombre d'années, par conséquent plus forte que dans le secteur anglais pendant ces années.

Pour répondre à cette demande, les écoles françaises disposent d'un bassin d'enseignants qualifiés constitué de finissants qui au cours des ans n'ont pu obtenir un poste à temps plein. Toutefois, en réponse aux compressions budgétaires, les universités ont augmenté les frais de scolarité. Ces hausses annuelles, probablement combinées au taux d'embauche actuel des finissants, ont pour conséquence de décourager les étudiants à s'inscrire en éducation, ce qui a entraîné une diminution de près de 50 pour 100 du nombre de demandes dans les facultés d'éducation ontariennes. Dans le cas des facultés anglophones, cette baisse du nombre de demandes d'admission a un impact limité, car le nombre de demandes est dix fois supérieur au nombre de places. Ce nombre leur permet de combler les places disponibles en respectant leurs critères d'admission. La situation est tout autre pour les deux institutions francophones pour lesquelles le nombre de demandes d'admission n'est que deux fois supérieur au nombre de places. Une diminution de 50 pour 100 des demandes d'admission signifie automatiquement une diminution du nombre d'étudiants et de finissants

francophones. En 1997, les institutions francophones de formation des enseignants prévoient ne pas pouvoir combler toutes les places disponibles.

Puisque les données sur l'offre et la demande reposent sur un nombre constant de finissants en éducation et que le nombre de finissants francophones semble à la baisse pour les années à venir, le bassin d'enseignants francophones prêts à enseigner sera moins important que prévu. Même dans le meilleur des scénarios, il semble que les écoles françaises de l'Ontario auront de la difficulté au début des années 2000 à combler tous les postes disponibles. Pendant les périodes antérieures de forte demandes d'enseignants, les écoles françaises de l'Ontario ont compté sur des enseignants provenant d'autres provinces comme le Nouveau-Brunswick ou le Québec. Toutefois, il sera difficile pour les écoles françaises de maintenir cette stratégie pendant les années 2000, car les systèmes d'éducation de ces provinces risquent de connaître, eux aussi, une très forte demande d'enseignants (Ministère de l'Éducation du Québec, 1990). En résumé, il semble que selon le meilleur des scénarios les écoles françaises épuiseront le bassin d'enseignants disponibles et répondront à la demande d'enseignants. Selon le pire des scénarios, elles ne disposeront pas d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et devront avoir recours à des enseignants non qualifiés munis de lettres de permission du ministère de l'Éducation et de la Formation, ce qui se ferait au détriment de la population francophone de l'Ontario.

RÉFÉRENCES

- Alberta Education (1989). *Update on teacher supply and demand in Alberta*. Edmonton: Planning and Information Services Division.
- Atkinson, T., & Sussman S. (1986). *Alternative futures for Ontario schools and some implications for performance appraisal systems*. Toronto: Ministry of Education, Ontario.
- Darling-Hammond, L. (1984). *Beyond the commission reports: The coming crisis in teaching*. Santa Monica, CA: Rand Corporation.
- Herry, Y., Levesque, D., Smith, L., & Marshall, D. (1995). La situation de l'emploi chez les finissants francophones des institutions de formation à l'enseignement de l'Ontario. *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 25, 63-78.
- Levesque, D., & Herry (1992). *Entrants and non-entrants to the teaching profession: Teacher education graduates 1990-1991, French language programmes*. Ottawa : Faculté d'éducation.
- Levesque, D., Poirier, P., & Brabant, M. (1991). *Étude de l'offre et de la demande d'enseignants francophones en Ontario*. Toronto: ministère de l'Éducation.
- Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario (1987). *Education Statistics, Ontario*. Toronto: Ministère de l'Éducation.
- Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario (1995). *Teacher supply and demand*. document non publié.

Ministère de l'Éducation du Québec (1990). *Les besoins de recrutement de personnel enseignant à temps plein par les commissions scolaires de 1989 à 2011*. Québec: Direction générale de la recherche et du développement.

Pajakowski, M. (1984). *An annotated bibliography of the Literature dealing with educational trends and the effect this has on the teaching workforce*. Indianapolis: University of Indiana.

Smith, L. (1989). *Perspectives sur l'offre et la demande d'enseignants en Ontario, 1988-2008*. Toronto: Imprimeur de la Reine.

Smith, L. & McIntire, F. (1997). *Teacher supply and demand: the coming decade in Ontario*. Toronto: Imprimeur de la Reine.

Smith, L., Herry, Y., Levesque, D., & Marshall D. (1993). *On Becoming a Teacher: A Longitudinal Study*. Toronto: ministère de l'Éducation.

YVES HERRY détient un doctorat en psychopédagogie de l'Université Laval. Il est professeur à la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Il enseigne depuis 12 ans au sein du programme de formation à l'enseignement. Il a également enseigné à l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne de Sudbury et a participé à de nombreux projets de recherche concernant la formation des enseignants.

CLAIRE MALTAIS détient un doctorat en psychopédagogie de l'Université Laval. Elle est professeure au département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Hull. Elle est responsable des cours en éducation de la petite enfance. Madame Maltais a été conseillère pédagogique au Conseil scolaire des écoles catholiques d'Ottawa-Carleton et a enseigné au sein du programme de formation à l'enseignement de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

ANGELA HINTON est étudiante au doctorat à la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Elle se spécialise en mesure et évaluation. Elle a enseigné au sein du programme de formation à l'enseignement de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et donne aussi des cours à l'Université Carleton.

YVES HERRY holds a doctorate in Educational Psychology from Laval University. He is a professor in the Faculty of Education at the University of Ottawa, in the teacher training program. He has also taught in the School of Education at Laurentian University in Sudbury, and has participated in numerous research projects about teacher training.

CLAIRE MALTAIS holds a doctorate in Educational Psychology from Laval University. She is a professor in the Department of Education of the University of Quebec in Hull and is in charge of courses in early childhood education. Prof. Maltais has been a teaching consultant in the Ottawa-Carleton Catholic School Commission, and has taught in the teacher training program, Faculty of Education, University of Ottawa.

ANGELA HINTON is a doctoral student in the Faculty of Education at the University of Ottawa, where she has taught in the teacher training program. She is specializing in methods for measuring and evaluating, and gives classes at Carleton University.